

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2013
COMPTE RENDU**

Le 26 mars 2013 à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuville-aux-Bois, sous la présidence de Monsieur Bernard LEGER, Président,

Etaient présents :

Aschères-le-Marché :	MM. Gabriel LEGENDRE, Nicolas VAPPEREAU
Bougy-lez-Neuville :	MM. Philippe BURTIN, Pascal TUPENOT,
Loury :	Mme Marie-Claude DONNAT, M. Jean Claude CHOPP, M. Bernard LEGER,
Montigny :	MM. Jean Paul GITTON, Jean François MERLET
Neuville-aux-Bois :	MM. Gilles DENIZET, Patrick HARDOUIN, Michel MALECOT, Michel MARTIN, Jacky MONTBAILLY
Rebréchien :	M. Alain DARDONVILLE,
Saint-Lyé-la-Forêt :	MM. Hervé JOLY, Jean Paul TRIFFAULT
Trainou :	MM. Christian ANDRE, Didier BARRE, Mme Denyse ENGELRIC-BERRUET, M. Michel POTHAIN
Venecy :	M. Pierre GAUCHER, Mme Elizabeth JOLIVET
Villereau :	M. Bernard MARCOULT

Secrétaire de séance :	Mme Marie-Claude DONNAT
Absents excusés :	MM. Franck DUBOIS, M. Jean Bernard PORTHAULT

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. **COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

Il a été remis à tous les délégués, l'exécution des budgets 2012 par article.

o Budget Général

Le compte administratif 2012 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	- Dépenses : 5 201 649,98 €
	- Recettes : 7 853 454,50 €
	- Résultat : 2 651 804,52 €

Section d'investissement :	- Dépenses : 746 638,15 €
	- Recettes : 1 099 029,13 €
	- Résultat : 352 390,98 €

Soit un excédent final de **3 004 195,50 €**

o Budget Annexe SPANC

Le compte administratif 2012 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	- Dépenses : 8 511,50 €
	- Recettes : 24 465,99 €
	- Résultat : 15 954,49 €

Monsieur le Président précise que des projets d'investissement peuvent voir le jour durant l'exercice 2013. Ils seront débattus au sein du conseil communautaire qui procédera à une décision modificative si le projet est validé.

○ Budget annexe SPANC :

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget annexe SPANC 2013 proposé. Il s'équilibre en fonctionnement à 33 454,49 € et en investissement à 5 300 €.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2013.

5. TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Président présente les éléments fournis par le Préfet du Loiret et les services fiscaux. Il s'agit des recettes fiscales et des dotations.

Trois taux sont à voter, la cotisation foncière économique, la taxe d'habitation, la taxe foncière non bâtie. (cf état 1259)

Le tableau ci-dessous fait apparaître les montants de ces trois taxes si le Conseil Communautaire reconduit les taux actuels, à savoir :

	2012		2013	
	Recettes			
	1 702 998		1 807 752	
IMPOTS LOCAUX	CFE	708 417	CFE	753 745
	TH	977 218	TH	1 034 920
	TFNB	17 363	TFNB	19 087
	CVAE		393 186	
TAXE COM		64 065		
IFER		32 202		
DOT INTERCO		523 000		
ATTRI COMPENSATION		23 183		
DOT COMPENSATION GPT		457 982		
COMPENSA REF TP		50 627		
DOT UNI SPE TP		9 248		
Allocation compensatrice		46 051		
Taxe additionnelle FNB		13 661		
TOTAL		3 347 396		3 420 957 (+2,2%)
Dépenses				
FNGIR		6 936		6 936

Taxe	Base	Taux	Montant
Cotisation foncière économique	3 771 000	20,01	753 745
Taxe d'habitation	15 873 000	6,52	1 034 920
Taxe foncière non bâtie	819 200	2,33	19 087

Les recettes sont en augmentation de 2,2% soit plus que l'inflation.

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité les taux proposés :

- Cotisation foncière économique = 20,01 %
- Taxe d'habitation = 6,52 %
- Taxe foncière non bâtie = 2,33 %

6. TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Les deux syndicats SITOMAP et SIRTOMRA nous ont indiqué les cotisations attendues pour l'année 2012 :

- SITOMAP : 999 153 € (rappel 2012, 985 724 €)
- SIRTOMRA : 640 543 € (rappel 2012, 640 283 €)

Communes	Syndicat	Taux 2012	Produit attendu 2013	Bases d'imposition 2013	Taux 2013
Bougy-lez-Neuville	SIRTOMRA	15,27 %	20 301 €	136 534	14,87 %
Neuville aux Bois	SIRTOMRA	15,36 %	484 050 €	3 245 720	14,91 %
Saint Lyé la Forêt	SIRTOMRA	15,61 %	100 397 €	667 603	15,04 %
Villereau	SIRTOMRA	15,61 %	35 795 €	238 025	15,04 %
Aschères-le-Marché	SITOMAP	16,37 %	114 949 €	717 088	16,03 %
Loury	SITOMAP	16,23 %	255 188 €	1 598 925	15,96 %
Montigny	SITOMAP	14,45 %	21 740 €	144 263	15,07 %
Rebréchien	SITOMAP	16,25 %	139 192 €	871 589	15,97 %
Trainou	SITOMAP	16,46 %	311 563 €	1 964 462	16,03 %
Venecy	SITOMAP	16,37 %	156 521 €	976 427	15,86 %

Monsieur le Président explique que pour le SITOMAP, les taux baissent pour plusieurs raisons :

- L'utilisation de la trésorerie existante
- Les bons résultats d'éco emballage
- Les bons résultats de BVG

Monsieur Michel Martin indique pour sa part que le taux pour Neuville-aux-Bois va baisser en raison de l'arrêt du deuxième passage par semaine à partir d'avril 2013.

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité les taux proposés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

7. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président indique que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a instauré de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire. Les conseils communautaires et municipaux avaient jusqu'au 30 juin 2013 pour délibérer sur la question.

Nos organes délibérants ont donc décidé fin 2012 de conserver le mode de répartition actuel.

Néanmoins la loi Richard du 31 décembre 2012 a modifié les dispositions de la précédente loi à savoir :

- La possibilité d'augmenter au maximum de 25% (au lieu de 10% prévus initialement) le nombre de délégués en sus de l'effectif découlant de l'application de la règle de droit
- La possibilité de nommer un nombre de Vice-Présidents représentant 30 % (au lieu de 20% prévus initialement) de l'effectif des délégués sans toutefois dépasser le nombre de 15.

La préfecture demande aux organes délibérants de statuer à nouveau sur cette question.

Il est à noter qu'à partir du renouvellement des conseils municipaux, le statut de délégué suppléant disparaîtra.

Il est proposé de conserver la répartition actuelle, 2 délégués jusqu'à 2000 habitants puis 1 délégué par tranche de 1000 habitants.

Communes	Habitants	Répartition prévue par loi	Répartition actuelle conservée
Aschères le Marché	1 191	2	2
Bougy lez Neuville	189	1	2
Loury	2 519	4	3
Montigny	250	1	2
Neuville aux Bois	4 113	8	5
Rebréchien	1 363	2	2
Saint Lyé la Forêt	1 098	2	2
Trainou	3 105	6	4
Vennecy	1 408	2	2
Villereau	402	1	2
Total	15 638	29	26

Le conseil communautaire propose de maintenir le mode actuel de calcul pour répartir les sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

8. STATUTS DU SITOMAP

L'assemblée générale du SITOMAP du 31 janvier 2013 a voté à l'unanimité la modification de ses statuts. Les membres de ce syndicat, dont la Communauté de Communes de la Forêt, ont trois mois pour délibérer sur ces modifications.

Les modifications portent sur les points suivants :

- Création d'un préambule avec rappel des principales décisions prises par le Syndicat depuis sa création
- Article 5, passage à un délégué titulaire et un suppléant pour 2 000 habitants au lieu de 1 délégué pour 1 000 habitants
- Article 6, changement de composition du bureau avec 12 membres au lieu de 15. Les missions de trésorier et de secrétaire seront transférées dans les missions des Vices-Présidents
- Article 9, définition du mode de calcul du produit attendu et du produit appelé par Communauté de Communes. A partir de 2015, le SITOMAP votera un produit appelé par Communauté de Communes et non plus les taux de TEOM. Les nouveaux statuts gardent le mode de calcul actuel à partir des bases fiscales.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts du SITOMAP.

9. REPRESENTANTS SIRTOMRA

Suite à l'adhésion de la commune de Bougy-lez-Neuville, il convient de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du SIRTOMRA.

La commune de Bougy-lez-Neuville propose de désigner les représentants actuels de Bougy-lez-Neuville, Monsieur Jean Louis Bordes et Monsieur Gérard Paty.

Le conseil communautaire élit à l'unanimité au sein du SIRTOMA Monsieur Jean Louis Bordes titulaire et Monsieur Gérard Paty.

10) TARIF DES SERVICES

Les commissions Finances et Service à la population proposent d'augmenter les tarifs pour tenir compte de l'inflation.

Tarifs	tarif 2012-2013	tarif 2013-2014
Inflation 1,30%		
Accueil périscolaire matin	2,75 €	2,80 €
Accueil périscolaire soir	2,85 €	2,90 €
surfacturation	3 €	3 €
Tarif compensateur	6 €	6 €
Repas enfant	3 €	3,05 €
Accueil de loisirs 1/2 journée hors quotient	6,60 €	6,70 €
Accueil de loisirs 1/2 journée hors quotient hors CCF	9,90 €	10 €
Accueil de loisirs journée hors quotient	13,15 €	13,30€
Accueil de loisirs journée hors quotient hors CCF	19,75 €	20 €
Accueil de loisirs nuitée	5 €	5,10 €
Accueil de loisirs mini camps	10 €	10,15 €

Le conseil communautaire fixe à l'unanimité les tarifs pour l'année scolaire 2013-2014 conformément aux propositions des commissions.

10. DEMANDE DE SUBVENTION DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

La Communauté de Communes de la Forêt a réalisé l'ensemble des diagnostics accessibilité, voirie, espaces publics et ERP sur l'ensemble de ces communes (hors Bougy-lez-Neuville).

Le montant des diagnostics s'est élevé à 20 272 euros TTC.

Le conseil régional soutient financièrement ces diagnostics à hauteur de 75 %. Sa participation pourrait être de 15 204 euros selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses en euros TTC		Recettes	
Études	20 272	Contrat de Pays	15 024
		Autofinancement	5 248
Total	20 272	Total	20 272

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter une subvention au conseil régional pour la réalisation des diagnostics accessibilité.

11. AFFAIRES DIVERSES

- Rythmes scolaires :

Monsieur le Président rappelle que la CCF est partie prenante dans la gestion de cette réforme puisqu'elle est l'autorité organisatrice des accueils périscolaires et doit donc être associée à la réflexion pour la mise en place de la semaine de 4,5 jours.

Il est fait un tour de table. Mise à part les communes de Saint-Lyé-la-Forêt et Villereau qui souhaitent changer le rythme dès septembre 2013, toutes les autres communes devraient décider de repousser l'échéance à septembre 2014.

Monsieur Alain Dardonville rappelle la nécessité d'aborder rapidement l'élaboration du projet éducatif territorial.

Monsieur Michel Martin indique que la commune de Neuville-aux-Bois va lancer sa concertation dès le mois d'avril 2013.

o Fonds de concours :

Monsieur le Président explique que la commune de Vennezy a fait une demande de fonds de concours pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire. Le montant du projet est de 808 826 euros HT.

Monsieur Pierre Gaucher précise que le restaurant scolaire accueille les enfants des accueils de loisirs le mercredi et les vacances scolaires.

Cette question sera étudiée lors du prochain Bureau.

o Projet de territoire :

Monsieur le Président informe les délégués de son souhait d'élaborer un projet de territoire afin de définir une vision du développement de la CCF à moyen terme.

Un travail sur le développement des compétences a été réalisé en interne mais il convient de se faire assister pour organiser et planifier ce développement.

Monsieur Michel Martin rejoint Monsieur le Président sur ce sujet. De nombreux sujets sont à étudier comme les équipements sportifs et culturels.

La séance est levée à 22h30

Le Président,

Bernard LEGER

